

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2020 A 19H00

Date de convocation : le 21-01-2020

Monsieur Claude LEBRAUD procède à l'appel des élus :

	Présents	Absent(s) excusé(s)
LEBRAUD CLAUDE	X	
LASSALLE SOLANGE	X	
DUCREUX XAVIER	X	
JARDIN MARYSE	X	
RESTOUEIX JEAN-CHRISTOPHE	X	
RAGOT JACQUES	X	
DEZE ISABELLE	X	
DEMARTY BENOÎT		X
WALDBAUER ANNELEISE	X	
GENERAL YVAN	X	
DUCLOVEL GREGORY	X	
HEARN KEVIN		X
RESTIER MARTINE	X	
MAHIEU DANIEL	X	

Monsieur HEARN a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Monsieur DUCLOVEL a été élu secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20-12-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20-12-2019.

2) Installation de jeux d'extérieur à l'école et mise aux normes de sécurité

Madame Solange LASSALLE présente à l'assemblée un projet d'investissement qui concerne l'installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école aux normes de sécurité actuelles.

Elle précise que les jeux existants sont vétustes et nécessiteraient, par conséquent, d'être changés.

Le coût d'une telle opération est évalué à 12 808,88 € H.T. soit 15 370,66 € T.T.C. hors options et variantes et à **13 234,56 € H.T.** soit 15 881,47 € T.T.C. **en incluant le contrôle de conformité pour la mise en service.**

Elle précise que, dans le cadre de ce programme d'investissement, une aide financière de l'Etat pourrait être attribuée à la commune et ce, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de programmer pour l'année 2020 l'installation de jeux d'extérieur à l'école et sa mise aux normes de sécurité en incluant le contrôle de conformité pour la mise en service.
- **PRECISE** que, par conséquent, le coût total estimé des travaux s'élève à **13 234,56 € H.T.**
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel suivant :
 - 1- D.E.T.R. (30,00 % du coût estimatif) : **3 970,37 €**
 - 2- Prélèvement sur fonds propres de la commune (70,00 % du coût estimatif) : **9 264,19 €.**
 Total H.T. : **13 234,56 €.**
- **AUTORISE**, par conséquent, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son suppléant à solliciter l'Etat susceptible d'accorder une subvention sur ce projet au titre de la D.E.T.R..
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget commune 2020.

3) Durée d'amortissement de la chambre de captage à « Labetoule »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer la durée e 53 947,80 € T.T.C., à : **10 ans sur le budget annexe eau.**

4) Durée d'amortissement de divers travaux à « Montgénéie » (dont l'installation d'une pompe doseuse)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement des divers travaux 2018 et 2019 (dont l'installation d'une pompe doseuse) à « Montgénéie », représentant un montant total de 8 206,40 € T.T.C., à : **5 ans sur le budget annexe eau.**

5) Durée d'amortissement des échelles au réservoir de « Montgénéie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement des travaux 2019 de remplacement de deux échelles de cuve au réservoir de « Montgénéie », représentant un montant total de 1 640,28 € T.T.C., à : **2 ans sur le budget annexe eau.**

6) Durée d'amortissement du nouveau véhicule acquis en 2019 pour le service eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement du nouveau véhicule acquis en 2019 pour le service eau, représentant un montant total de 10 246,76 € T.T.C., à : **5 ans sur le budget annexe eau.**

7) Acquisition d'une parcelle située à « Labetoule », commune de BLOND

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal N°2019-082 du 28 septembre 2019 l'autorisant, ou autorisant son suppléant, à convenir du montant de l'achat de la parcelle cadastrée section H N°771 sise sur la commune de BLOND (87300) et d'une surface de 489 m² pour un prix maximum de 3 000,00 €.

Il rappelle que cette acquisition interviendrait, dans le cadre de la production d'eau potable assurée en régie communale et ce, pour des raisons d'exploitation.

Après échanges avec Monsieur Jean-Claude MILLORD, propriétaire de ladite parcelle, le prix proposé s'élève à 1 300,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition de la parcelle située à BLOND (87300), cadastrée section H N°771 et d'une superficie de 489 m² **au prix de 1 300,00 €.**
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire, ou son suppléant, à signer tout document ou acte à intervenir dans le cadre de cet achat.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget eau en cours, article 211.

8) Convention avec le SYDED pour l'installation d'un éco-point sur le domaine privé à « Villeforceix »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal N°2019-107 du 20 décembre 2019 l'autorisant, ou autorisant son suppléant, à signer puis à appliquer la convention de mise à disposition d'un terrain privé pour un collectage de tri sélectif à « Villeforceix ».

Il précise que le terrain concerné est celui cadastré section D N°453.

Considérant la nécessité de conventionner avec le SYDED de la Haute-Vienne (siège social : Zone Industrielle le Prouet 59 rue de la Filature 87350 PANAZOL) pour l'installation du nouvel éco-point au lieu-dit « Villeforceix » sur ce domaine privé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE**, à l'unanimité le Maire, ou son suppléant, à signer puis à appliquer la convention annexée à la présente délibération dès signature par les parties de la convention de mise à disposition du terrain privé cadastré sur la commune, section D N°453.

9) Questions diverses :

- Travaux de grosses réparations de la voirie communale 2019 et mise en accessibilité des allées du cimetière : reprise des travaux le 13-01-2020. Les enduits au cimetière sont prévus pour février 2020.
- Téléphonie : pour parer à la vétusté des installations téléphoniques, Madame Solange LASSALLE a repris contact avec l'entreprise AR TELECOM (LIMOGES). Au vu des différents entretiens avec cette société et après analyse des factures de téléphone 2019, un comparatif des prestations et des coûts a été établi en interne. Les nouvelles installations proposées apporteraient une gamme de services plus étendue, de la modernité pour un très léger surcoût.
- Aménagement du columbarium : les noms des défunts dont les cendres sont déposées au jardin du souvenir doivent être listés. De ce fait, un devis a été demandé à l'entreprise MÉRIGOT pour respecter cette obligation.
- Installation d'un radar pédagogique : devis estimatif de 2 300,00 € H.T. et 2 760,00 € T.T.C. Monsieur Daniel MAHIEU s'est rapproché des services du département à ce sujet. Une aide financière à hauteur de 40,00 % du montant H.T. pourrait être versée à la commune. Toutefois et après réflexion, l'installation offrirait quelques inconvénients (visibilité, entretien de l'appareil...).
- Projet d'aménagement d'un équipement multisports : présentation par Monsieur Jean-Christophe RESTOUEIX. Le coût d'une telle opération s'élèverait à 34 229,00 € H.T.. Un rendez-vous va être fixé fin février 2020 ou début mars 2020 avec un prestataire.
- Échange de parcelles situées au Bourg : il s'agirait de la régularisation d'une situation existante concernant, entre autres, une parcelle qui longe le cimetière. Monsieur le Maire s'engage à se rapprocher de Maître Christian COURIVAUD, Notaire à CIEUX, pour un appui juridique concernant ce dossier.
- Empierrement du chemin du « Mouillé » pour information : coût total de l'opération estimé à 11 000,00 € H.T.. soit 13 200,00 € T.T.C.. Le département peut subventionner à hauteur de 40,00 %. Le prix estimé, malgré la subvention potentielle, reste élevé.
- Fourniture d'eau à JAVERDAT : dans le cadre des transferts de compétences, la convention actuelle avec JAVERDAT doit être revue et signée avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (87200 SAINT-JUNIEN). Monsieur le Maire s'occupe de prendre « attache » avec la P.O.L. à ce sujet.
- Ramassage des ordures ménagères sur CIEUX : **le mercredi** à compter du 09-03-2020.
- Infiltration existante à l'école. Des devis relatifs aux réparations sont en attente. Un dossier de sinistre a été ouvert chez l'assureur de la collectivité, à savoir la M.M.A. (87200 SAINT-JUNIEN).
- Interventions sur l'assainissement collectif rue du 11 novembre 1918 programmées (dysfonctionnements existants).
- Prochaine réunion du Conseil Municipal à prévoir fin février 2020, si possible le 27-02-2020 pour la clôture des comptes 2019.
- Extension électrique « Les Enclos de l'Etang » : ce dossier est en cours d'instruction et concerne 3 parcelles.

La séance est levée à 21h15

À CIEUX, le 5 février 2020

Le Maire,

Claude LEBRAUD.



